



Conférence de consensus sur la prévention de la récidive

Combien coûte la prison ?

Les peines alternatives à la détention ont été développées parce qu'elles évitent aux personnes sanctionnées la coupure avec leur milieu social, qu'elles favorisent la réinsertion et, en cela, sont souvent considérées comme un outil de lutte contre la récidive.

Pour les pouvoirs publics comme pour les contribuables, leurs vertus sont aussi économiques. Alors qu'on cherche des réponses à la surpopulation carcérale, elles proposent des modes de prise en charge qui sont moins chers que la détention. Elles contribuent à réduire les coûts de fonctionnement des établissements pénitentiaires et permettent de limiter l'investissement dans la création de nouvelles places de prison.

Le coût d'une journée de détention pour la société _____

Le budget annuel de fonctionnement des établissements pénitentiaires était d'un peu plus de 2 milliards d'euros en 2011, soit un coût moyen annuel de 32.000 € par personne détenue.

Mais derrière ces moyennes, les coûts varient sensiblement selon les types d'établissements (voir tableau 1). Ainsi, le coût de journée en maison centrale (196€ / jour / personne) est deux fois

plus élevé que celui des autres établissements pénitentiaires pour adultes. Les maisons centrales, qui prennent en charge les détenus condamnés à de longues peines, disposent d'un personnel de surveillance plus nombreux que les autres établissements et supportent des investissements lourds en matériel de sécurité (postes protégés, miradors, surveillance périphérique).

Les coûts des mesures en milieu ouvert _____

Pour les personnes qui ont bénéficié d'une alternative à l'incarcération ou qui ont été écrouées et bénéficient d'un aménagement de peine, la prise en charge par l'administration pénitentiaire représente un coût très inférieur à celui de la détention. Pour la surveillance électronique, le placement extérieur et la semi-liberté, le coût par personne et par jour est inférieur à 60 € (voir tableau 2).

En revanche, nous ne disposons pas de données distinctes sur les coûts des autres mesures mises en œuvre, comme le travail d'intérêt général (TIG), le sursis avec mise à l'épreuve, la libération conditionnelle et le suivi socio-judiciaire. Pour l'ensemble de ces mesures mises en œuvre par le service pénitentiaire d'insertion et de probation

(SPIP) en milieu ouvert, il a été établi un coût moyen annuel de 1014 € par personne. Ce coût moyen est un premier élément d'appréciation qui ne peut constituer une référence. En effet, il est rapporté au nombre de personnes suivies, indépendamment de la durée de la mesure les concernant. De plus, il prend en compte des interventions de natures très différentes.

Ainsi, un Travail d'Intérêt Général (TIG) de 80 heures représentera une intervention professionnelle très inférieure à celle effectuée dans le cadre d'une surveillance judiciaire, avec un rendez-vous programmé par mois durant plusieurs années.

Le coût de la vie en prison pour les détenus _____

Si chaque établissement pénitentiaire assure gratuitement l'hébergement et la restauration des prisonniers, l'achat de biens complémentaires fait l'objet de la « cantine », c'est-à-dire que les détenus peuvent s'approvisionner auprès d'un service payant au sein de la prison.

Les détenus peuvent ainsi acheter des produits de première nécessité, hygiéniques et alimentaires notamment, en complément de ce qui leur est remis par l'administration pénitentiaire. Ils les paient grâce aux revenus qu'ils perçoivent s'ils travaillent, ou grâce aux aides qu'ils reçoivent de l'extérieur. Cette dépendance produit un renforcement des inégalités entre détenus.

Les écarts de prix des produits vendus aux détenus selon les établissements ont fait l'objet de recommandations de la part du Contrôleur général des lieux de privation de liberté.

Les chiffres clés

En 2012, sur les 191 établissements pénitentiaires, 50 font l'objet d'une gestion déléguée associant des entreprises privées.

Le budget de l'administration pénitentiaire s'élève à 2,39 milliards d'euros en 2012, en progression de 6,7 % par rapport à l'année précédente. Il se décompose de la manière suivante :

- 52 % en dépenses de personnel,
- 30 % en dépenses de fonctionnement,
- 14 % en dépenses d'investissement,
- 4 % en dépenses d'intervention.

1. Coût de la journée de détention selon les établissements - 2011

	2011
Centre de détention	98,08 €
Centre pénitentiaire	96,01 €
Maison d'arrêt	85,44 €
Maison centrale	196,14 €

Source : Administration pénitentiaire

Les coûts intègrent les budgets de fonctionnement ainsi que les charges de personnel (à l'exception des personnels de l'Education Nationale et de ceux de la santé qui ne dépendent pas du Ministère de la Justice). Ils ne prennent pas en compte les travaux importants de rénovation des établissements.

Ce tableau concerne exclusivement les établissements gérés par l'administration pénitentiaire. Il ne prend pas en compte les établissements sous partenariats public-privé (PPP), dont la gestion relève d'une convention particulière entre l'administration et l'entreprise prestataire.

Il n'intègre pas non plus les établissements pénitentiaires pour mineurs, dont le prix de journée est de 496 €, un coût qui s'explique principalement par le fort taux d'encadrement de ce public, de l'ordre de 1,2 encadrant pour 1 mineur.

2. Coût des aménagements de peine par journée de placement - 2011

	2011
Surveillance électronique	10.43 €
Placement extérieur	31.32 €
Semi-liberté	59.19 €

Source : Administration pénitentiaire

Le coût de la surveillance électronique inclut : le coût du personnel de surveillance, des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) et des assistantes sociales en charge des suivis de placement sous surveillance électronique (PSE), du coût du Pôle PSA, des véhicules pour la pose des PSE, et du matériel (5 euros pour le PSE et 7 euros pour le PSE mobile).

Le coût du placement extérieur est un coût moyen qui peut varier selon les prestations fournies par la structure d'accueil (repas, hébergement, accompagnement socio-éducatif).

Le coût de la semi-liberté comprend toutes les charges de fonctionnement et de personnel.

Contacts presse

- ♦ **Lénaïck GUERIN** : 01 41 34 22 86 – lguerin@lepublicsysteme.fr
- ♦ **Julie DRAMARD** : 01 70 94 65 98 – jdramad@lepublicsysteme.fr